



Côte d'Ivoire

**FEUILLES DE ROUTE DE L'UE PAR PAYS
POUR L'ENGAGEMENT ENVERS LA
SOCIÉTÉ CIVILE**

2014 - 2017

Approuvé par:

Date d'approbation / de mise à jour:

1 ETAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 ENVIRONNEMENT PROPICE

Évolution des relations État - Société

La Côte d'Ivoire est devenue indépendante en 1960, sous l'égide d'Houphouët-Boigny représentant du parti PDCI. Le nouvel État africain adopte alors un modèle de développement capitaliste et libéral, reposant sur la production de café et de cacao. Les revenus de "l'économie de plantation", moteur du développement du pays, sont centralisés, redistribués (de manière clientéliste) et investis pour assurer la croissance économique. Ce modèle de développement met en valeur les régions occidentales et établit les bases d'une identité nationale. La Côte d'Ivoire connaît ainsi pendant les deux premières décennies une croissance économique sans précédent et une période de stabilité politique, devenant alors un pays de référence en Afrique de l'Ouest.

La crise du pétrole et la diminution du prix du cacao entraînent la fragmentation de l'élite politique, et la mort d'Houphouët-Boigny en 1993 marque la fin de la "grande coalition" politique. La politique clientéliste liée au développement instituée par Houphouët-Boigny se transforme en une compétition féroce entre élites qui se disputent l'accès aux ressources économiques du pays¹. Le successeur d'Houphouët-Boigny et les nouveaux partis se soucient davantage de leur victoire aux prochaines élections que d'établir une vision claire du développement du pays à long terme.

Cette situation engendre une instabilité sociale et politique qui aboutit à une crise politique sans précédent. L'élection de Laurent Gbagbo comme Président et l'adoption d'une nouvelle constitution conduisent au déclenchement d'une crise politico-militaire en 2002. Les années suivantes sont marquées par une crise continue et l'échec de plusieurs accords de paix. En 2007, le pays s'engage dans un nouveau processus de sortie de crise fondé sur un accord politique, connu comme l'Accord de Ouagadougou, rendant possible la tenue d'élections présidentielles. Celles-ci sont organisées en 2010, mais aboutissent à une lutte armée (d'environ 3000 morts) et à l'instauration de mesures répressives contre la population qui oblige la communauté internationale à intervenir. Cet épisode de violence aggrave la fracture sociale et politique¹, laquelle a en partie des fondements ethno-régionaux. Le contexte ivoirien est donc très complexe : une société sans identité nationale avec de profonds clivages ethno-régionaux, et une redistribution inégale des revenus économiques provenant d'un secteur foncier complexe. En bref, une société en situation de fragilité, ce qui pose un risque sérieux à une transition pacifique.

La société civile (SC) ivoirienne s'est développée dans un contexte de lutte politique permanente car mêlée malgré elle au processus d'indépendance et aux crises politiques en résultant. La formation des premières organisations de la Société Civile (OSC) remonte aux années précédant l'indépendance du pays et à celles de la naissance des premiers partis politiques. Le parti d'Houphouët-Boigny a reçu le soutien du syndicat agricole le plus puissant du pays créé à l'époque colonial². C'est durant cette période de transition que le gouvernement

¹ L'opposition entre Gbagbo et Ouattara.

² Syndicat Agricole Africain (SAA)

établit un cadre législatif pour réguler la vie associative. Cette loi s'applique aux OSC, aux partis politiques et à leurs organisations affiliées.

Cependant, le « phénomène ONG » en vogue en Côte d'Ivoire s'est produit avec l'instauration du multipartisme en 1990 et a été accentué avec la crise de 1999 et celle de 2002. Les bailleurs de fonds, devant la faiblesse des institutions gouvernementales, canalisent l'aide humanitaire via les ONG internationales et locales. Cette intervention internationale favorise la naissance de nouvelles organisations de société civile. En effet, le nombre d'ONG a doublé en une seule année en 2003.

Cependant, le rôle des ONG locales comme acteurs de développement, agissant principalement en tant que prestataires de services, est limité car l'aide humanitaire est la priorité. Leurs ressources dépendent de la générosité des bailleurs de fonds ou des ONGI. Mais la crise post-électorale de 2010 pousse les OSC à renforcer leur rôle de plaidoyer dans le domaine des droits de l'homme et plus récemment dans celui de la gouvernance.

Au cours de son histoire, la SC n'a été pas épargnée par les fractures ethniques, géographiques et le clientélisme : elle représente les intérêts d'une société composée d'une soixantaine d'éthnies réparties dans le pays et soumises à différents systèmes fonciers, expliquant que la SC ivoirienne soit aux prises avec les élites, en plus des fractures sociales et ethno-régionales, l'empêchant de se positionner sur la scène nationale comme acteur de développement au côté de l'État et du secteur privé.

Depuis 2011, le pays doit faire face aux défis de la reconstruction, de la réconciliation, du respect des droits de l'homme et de lutte contre l'impunité. Le gouvernement semble décider à mettre en place des réformes importantes dans les domaines de la justice, de la santé, de la sécurité et de l'éducation et à rétablir des relations avec les différentes OSC³, y compris celles de l'opposition. Dans ce nouveau contexte, la société civile a l'opportunité et la responsabilité de jouer un rôle clé dans le processus de réconciliation et de création d'une identité nationale.

Droits juridiques fondamentaux

Le cadre législatif des OSC en Côte d'Ivoire remonte à l'indépendance et répond à une volonté politique de légitimer les mouvements associatifs. La loi n°60-135 du 21 septembre 1960 régissant la vie associative du pays reconnaît le droit de libre association des ivoiriens (art. 2) et distingue deux types d'association : celles déclarées et celles reconnues d'utilité publique. Cependant, cette loi ne fait pas la différence entre OSC et parti politique. Elle donne aussi le droit d'acquérir des biens mobiliers et immobiliers (art.12).

L'article 8 demande aux organisations de déclarer leur existence à la préfecture où à leur circonscription administrative. Cette démarche administrative est suivie par une demande d'agrément, et d'un dossier contenant les pièces suivantes : un exemplaire de la mention au Journal Officiel d'un extrait de la déclaration, l'origine et le but d'intérêt public de l'association, ainsi que le statut et la liste de ses établissements. En cas de nullité, la dissolution de l'association est prononcée par décret (art.8). Finalement, le chapitre 5 de la loi prévoit aussi des dispositions qui régissent les associations étrangères.

³ Commission Européenne (2012) "Mise à jour mapping de la Société Civile Suite à la crise Post Electorale en D'Ivoire, Rapport

Cependant, la loi présente d'importantes carences et crée une situation opaque. Le cadre législatif ne distingue pas les différents types d'OSC (ONGs, associations de quartiers, mutuelles de développement, associations religieuses), ni les OSC des partis politiques et clubs de soutien politique. On observe un vide juridique autour des obligations fiscales, des priviléges et des facilités douanières accordés aux OSC et un vide institutionnel autour de la validation complète de leur statut par l'administration. De plus, les représentants des OSC et les fonctionnaires ne connaissent pas bien les textes de loi, son application est donc rendue 'problématique et propice à la corruption'⁴. L'arrivée de nombreuses OSC suite à la crise de 2002 a remis en question la pertinence de la loi.

Les leaders des OSC sont d'accord sur le besoin de révision de cette loi. Ils dénoncent un cadre législatif obsolète et dépassé par l'évolution des ambitions, des missions et des responsabilités qui sont les leurs aujourd'hui et proposent une actualisation de la loi pour mieux répondre aux demandes de la SC et promouvoir un développement qualitatif en accord avec le contexte politique des réformes actuelles. Les OSC sont très actives sur ce sujet et des propositions de réforme existent depuis 1995. Toutefois, les OSC ivoiriennes ont des visions et approches divergentes sur la réforme législative. Le manque de dialogue au sein des OSC et l'absence d'accord sur la réforme de la loi ont réduit l'influence de celles-ci sur les institutions de l'État et l'opinion publique. Les différentes propositions de réforme n'ont reçu aucun d'écho⁵.

La Constitution Ivoirienne (2000) reconnaît la liberté d'opinion et d'expression (art. 9), le droit des ivoiriens à s'exprimer et à diffuser librement leurs idées (art. 10) et la liberté de réunion et manifestation (art. 19). Cependant les autorités nationales n'auraient pas respecté ces droits durant la période de transition. Des OSC ivoiriennes, régionales et internationales⁶ lors de l'Examen Périodique Universel 2014, dénoncent les menaces subies par les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes dans l'exercice des droits et libertés d'expression, d'association et de réunion. Les rapports parlent de harcèlement envers des journalistes et des représentants de la SC, mouvements de femmes compris, de détention pour raisons politiques, de pillages de bureaux d'OSC, de menaces de mort, d'abus sexuels et de restrictions de manifestations appuyés par les forces militaires du pays et les milices, divisées elles-aussi par les clivages ethno-politiques persistants depuis la crise 2010.

En bref, l'environnement dans lequel les OSC opèrent en Côte d'Ivoire est complexe et difficile. D'un côté, elles sont victimes de vengeances entre factions politiques et de répressions. De l'autre, elles se montrent incapables de réconcilier leurs différences ethniques, politiques et sociales pour faire face à ceux qui les empêchent de jouer leur rôle dans le processus de construction d'une identité nationale⁷.

Soutien organisationnel et financier

Selon l'étude de faisabilité du programme d'appui à la société civile (2010) en Côte d'Ivoire, celle-ci est structurée sur quatre niveaux : le premier regroupe les organisations de base, apportant un appui aux ONGs (2e niveau), aux réseaux et plate-formes (3e niveau) et

⁴ Commission Européenne (2012) "Mise à jour mapping de la Société Civile Suite à la crise Post-électorale en D'Ivoire, Rapport

⁵ Cartographies 2010

⁶ The Republic of d'Ivoire : Joint Submission to the UN Universal Periodique Review, Joint Submission by CIVICUS, West African Human Rights Defenders Network and Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits de l'Homme

⁷ A titre d'exemple, Crise de la Convention de la Société Civile Ivoirienne.

aux coalitions de coalitions, aux réseaux des réseaux (4e niveau). Les organisations des deux derniers niveaux sont des organisations faîtières, c'est-à-dire thématiques ou géographiques.

En général, le soutien des pouvoirs publics aux OSC est quasiment nul, excepté par le biais de contrats de prestation de service public. Le soutien organisationnel et financier provient des cotisations des membres ou de la communauté internationale et l'origine des ressources varient en fonction du niveau d'action des organisations et de leur structure organisationnelle. Alors que les organisations de base (OB) bénéficient d'une indépendance économique presque totale, les OSC d'autres niveaux dépendent principalement du soutien des bailleurs de fonds et des ONGI.

Les ressources financières des OCB proviennent essentiellement des cotisations volontaires des membres représentant entre 75% et 80% de leurs ressources. Quelques OB reçoivent des subventions publiques pour leur prestation de services dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Les moyens de subsistance des organisations de 2e niveau qui ont prolifié pendant les années d'intervention humanitaire, sont tributaires du financement des bailleurs de fonds et des ONGI.

Par rapport aux OSC de 3e et 4e niveau, la création de ce type d'organisation a pour objectif principal d'apporter une réponse aux demandes des partenaires techniques et financiers. En tant qu'organisations faîtières, la principale source de financement provient de l'extérieur.

Participation à la vie publique

Comme dans la plupart des pays africains, les origines de l'engagement des OSC en Côte d'Ivoire au processus de prise de décision et à l'élaboration des politiques nationales et sectorielles naissent de l'initiative internationale au titre de l'allègement de la dette en faveur des pays pauvres. Les PTF exigent que les OSC soient consultées lors de l'élaboration du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP).

L'Accord Politique de Ouagadougou (2007) aboutit au rétablissement des relations avec les PTF, permettant ainsi au gouvernement de relancer le processus d'élaboration de DSRP 2009-2013. Dans ce processus, la société civile participe en tant qu'acteur politique et technique. D'un côté, des rencontres entre OSC sont organisées afin de favoriser leur implication dans l'élaboration des politiques publiques, bien qu'en phase de validation et non de conception. De l'autre, le document a prévu l'implication des OSC lors de la mise en œuvre du DSRP, comme prestataires de services.

Ce processus prévoyait un mécanisme de consultation durant la phase d'élaboration qui impliquait l'engagement de trois organisations faîtières. Malgré l'existence d'un cadre définissant clairement la participation des OSC, ces dernières n'ont que peu contribué car le gouvernement leur a opposé une forte résistance et n'a pas fait l'effort de s'engager avec les acteurs de la SC au niveau institutionnel.

Actuellement, il existe un Comité de Supervision du DSRP, composé de dix Comités Locaux de suivi (CLS) représentés par des OSC et des groupes religieux, des jeunes et des femmes. Les Comités Locaux se rencontrent trimestriellement pour discuter avec les autorités locales des questions liées à la mise en œuvre du DSRP. Le dialogue national entre les représentants du Comité de Supervision et le Gouvernement est presque inexistant. A l'heure actuelle, les espaces de concertation entre l'Etat et la SC sont limités, voire même réduits, par rapport à l'époque du DSRP, quand ils se réunissaient de façon régulière. Les tensions territoriales et politiques au sein des OSC les ont éloignées de la structure en charge du comité de supervision, ce qui entrave leur travail de suivi du DSRP.

Les autres efforts de concertation entre le gouvernement et la Société Civile regroupent la création du Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA (2004), dont les objectifs et la mise en œuvre font partie intégrante de la politique du gouvernement de lutte contre VIH/SIDA. Le cadre de concertation, assuré par un Secrétariat Technique du Ministère en charge de la mise en œuvre des politiques publiques, n'a cependant pas accru la participation de la SC, le Secrétariat faisant une sélection des OSC participant au Conseil selon des critères opaques.

Il semble que l'actuel gouvernement a quelques intérêts à rétablir le dialogue avec les OSC. Une série d'actions a été identifiée, au niveau politique et de mise en œuvre des politiques publiques, et peut être interprétée comme une volonté de réconciliation entre l'État et la Société Civile. Officiellement engagé dans un processus de réconciliation nationale, le nouveau gouvernement a mis en place une Commission de Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), où les OSC sont représentées par des leaders d'organisations faîtières. Le but de cette commission est de réconcilier les ivoiriens en enquêtant sur les violations des droits de l'homme commises par le passé. Mais la commission a été fortement critiquée par les PTF soulignant son échec à apaiser les divisions, et par les OSC lui reprochant de ne pas impliquer tous les citoyens et de ne pas agir en tant qu'entité indépendante. D'autre part, le gouvernement a créé un organisme, le CAOSC-CI, en faveur du dialogue avec les OSC mais son objectif et fonctionnement sont flous selon les leaders des OSC, qui dénoncent l'organisme comme un outil d'instrumentalisation de la part de l'État, et qui met en doute l'indépendance de celui-ci aux yeux de la communauté internationale. En plus, la SC n'a pas une place importante dans le cadre du Plan National de Développement (PND) mise à part quelques réunions « de forme » avec quelques plateformes nationales que le Ministère du Plan organise."

Met opmerkingen [G1]: A vérifier avec les autres PTF, et/ou l' ON et /ou la CERAP...

Dans le cadre du projet de coopération, on voit naître des opportunités de collaboration d'ordre technique entre le gouvernement et les OSC, comme le projet de libre circulation des personnes et des biens financiers financé par l'UE en collaboration avec l'*International Rescue Committee et l'organisation faîtière locale, la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)*. Dans ce cadre-là, le gouvernement a permis aux OSC de constituer des forces de défense et de sécurité dans le but d'effectuer des missions conjointes avec les institutions gouvernementales.

Autres facteurs dans ce contexte

Le conflit territorial

Mal régulé et objet d'une vive compétition, l'accès à la propriété foncière est une cause récurrente de conflits tels que ceux des régions du Cavally et du Guémon. Depuis l'indépendance, ces régions administratives soumises à des tensions ethniques pour l'accès à la terre et aux activités économiques de "l'économie de plantation", sont complètement abandonnées par le Gouvernement central. Pendant longtemps, les conflits dans ces régions ont pu être réglés grâce à des arrangements coutumiers, devenus caducs durant la crise économique et démographique et durant la période politique xénophobe des années 1990. Actuellement, le Cavally et le Guémon sont considérés comme des territoires riches mais sous-développés, ne profitant pas des effets bénéfiques du « miracle ivoirien ». Leur richesse attire une très forte immigration, entraînant avec elle des problèmes de cohésion sociale. La proximité du Liberia voisin constitue un facteur aggravant car des mercenaires font des incursions meurtrières régulières sur le territoire ivoirien, profitant des faiblesses des forces armées libériennes et ivoiriennes.

Une société civile fortement politisée et divisée par les frictions ethno-régionales

Les divisions politiques en Côte d'Ivoire proviennent principalement de clivages tribaux, ethniques et territoriaux. Le comportement de certains leaders d'OSC semble déterminé par leurs identités régionales, ethniques ou politiques.

La crise post-électorale a mis en lumière une forte politisation des OSC et de la société ivoirienne dans son ensemble. Plusieurs responsables et leaders d'OSC se sont positionnés politiquement au lieu de rester neutre, ce qui a engendré un impact négatif sur le fonctionnement de la SC. La plupart des OSC connaissent actuellement une crise d'identité et de gouvernance interne profonde, avec un problème de perception de sa mission et de compréhension de ses vocations. Malheureusement, la bataille politique a aussi fortement divisé les responsables d'organisations religieuses et traditionnelles, jusque-là reconnues comme des autorités sociales et morales apolitiques. De plus, la plupart des OSC se dispute les ressources financières des PTF⁸.

Cette situation a engendré des tensions et des divisions au sein des OSC les empêchant de pleinement contribuer au développement du pays et de s'engager dans un vrai processus de réconciliation nationale et d'élaboration d'une vision du pays basée sur la paix. Alors, une réconciliation au sein des OSC s'impose ainsi que l'approbation mutuelle de l'existence d'une SC plurielle, diverse et apolitique.

Une culture d'impunité et un manque de respect des droits de l'homme

A ce jour, les graves crimes de masse commis pendant les différentes crises n'ont pas été jugés, ni ceux commis durant la crise post-électorale de 2010. La diminution des abus des forces de sécurité ont notablement diminué, mais quelques organisations opinent que le Gouvernement du Président Alassane Ouattara a échoué à rendre des jugements justes et impartiaux sur les graves crimes commis entre 2010-2011⁹. Il existe encore des cas de violation des droits de l'homme, dont des violences sexuelles, des persécutions envers des leaders d'OSC et des journalistes, et la persistance des exactions commises par les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et les Dozos¹⁰. En plus, le transfert de l'ex Président Laurent Gbagbo à la Cour Pénale Internationale a ravivé les divergences entre les deux factions politiques. La culture de l'impunité règne encore dans les sphères politiques et sociales du pays, frein vers la réconciliation nationale et le respect des droits des ivoiriens. Même si la sécurité s'est améliorée et les tensions politiques se sont légèrement apaisées, l'absence de redevabilité et d'initiative pour lutter contre les abus persistants des droits de l'homme, y compris la violence faite aux femmes¹¹ demeure. La Côte d'Ivoire traverse une phase complexe qui grandit à l'approche des élections présidentielles de 2015, amplifiée par un environnement régional fragile dus aux conflits émergents.

⁸ Voir les tensions entre les OSC pour le financement de l'observation électorale.

¹⁰ CIVICUS, 2014

¹¹ Étude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire.

¹² Commission Européenne (2012) "Mise à jour mapping de la Société Civile Suite à la crise Post Electorale en D'Ivoire, Rapport

1.2 PARTICIPATION ET RÔLES

Participation à la formulation des politiques publiques

Le gouvernement, sous la pression des bailleurs de fonds, a défini les cadres de dialogue politique au niveau national autour du DRSP, sur le plan géographique et sectoriel. Cependant, ces cadres de dialogue répondent au besoin des bailleurs de fonds, plus qu'à une volonté de concertation et de dialogue avec la SC. En effet, selon la cartographie 2010, la participation des OSC n'est pas ouverte à tous ; les gouvernements appliquant des critères de sélection flous. D'autre part, le rôle des OSC dans les comités de suivi au niveau régional et local, ainsi que les « mécanismes de rétro-alimentation » restent à définir¹².

Au niveau sectoriel et central, la majorité des structures ministérielles suivent la même logique et tendent à considérer les OSC avant tout comme des prestataires de services sur le terrain au lieu de véritables partenaires dans la définition des politiques sectorielles. Cependant, certains ministères techniques se sont dotés de départements chargés de coordonner l'activité des ONG, surtout de celles déclarées d'utilité publique, comme l'Association d'Autopromotion Sanitaire Urbaine (ASAPSU) dépendant du Ministère de la Santé. Certaines activités, comme celles de prestation de service et de sensibilisation (telles que les campagnes de vaccination) sont menées conjointement avec les représentants des OSC.

D'autre part, l'instauration d'une logique humanitaire a fortement déterminé le rôle des OSC, trop souvent considérées comme de simples prestataires de services par les PTF et le Gouvernement. Cette logique a eu également un impact négatif sur les espaces de dialogue et de concertation, tout en limitant la participation des OSC à la mise en œuvre des politiques nationales. Dans ce contexte, les OSC ont eu très peu d'opportunités pour développer leurs capacités de plaidoyer, se spécialiser dans des pols publiques ou s'intéresser pour jouer un rôle de contrôle et de redevabilité.

Transparence et redevabilité

Les études cartographiques des OSC 2010 et 2012 n'ont pas identifié beaucoup d'organisations responsables du suivi et de la mise en application des lois, de la mise en œuvre des politiques publiques ou jouant un rôle de contrôle de l'état et de reddition des comptes. Néanmoins, la SC ivoirienne a joué un rôle important dans les domaines clés de l'observation des élections nationales et du contrôle du respect de l'État envers les dispositions internationales pour les droits de l'homme.

Plusieurs OSC, regroupant les organisations faîtières les plus importantes du pays¹³, ont reçu des financements de la communauté internationale pour observer les élections présidentielles puis celles législatives. Lors du blocage de la publication des résultats électoraux de la Commission Électorale Indépendante (CEI), les OSC ne sont pas arrivées à publier les résultats des élections présidentielles comme le souhaitaient les ivoiriens, car elles

13 CSCCI, COSOPI, COFEMCI-RPR, OFACI, WANEP-CI

n'ont pas reçu l'attention des grands médias publics, des leaders d'OSC ayant été menacés de mort. Même si le rôle des OSC dans le processus électoral reste important et primordial, cette situation de répression due à un manque de transparence a provoqué une nouvelle crise dans le pays en 2012 et a mis en lumière la faiblesse des OSC en situation de crise. Les OSC sont déjà mobilisées en vue des élections de 2015 et quelques organisations faîtières ont déjà demandé une réforme de la loi de la Commission Électorale Indépendante.

Après la crise, certaines OSC ont disparu mais d'autres ont pris des initiatives encourageantes et risquées car liées à la défense des droits de l'homme et à la construction du pays. Parmi ces initiatives sont la production de rapports pour l'*Universal Periodic Review* sur la Convention des Droits de l'Homme, d'actions de plaidoyer envers l'Union Africaine, des rencontres avec le Chef de l'armée nationale ou la facilitation de dialogue entre OSC politiquement opposées. Ce sont surtout les OSC faîtières actives dans la défense des droits de l'homme, y compris des femmes, qui conduisent ces actions.

Selon une étude sur la gouvernance en Côte d'Ivoire (2012), les OSC sont considérées comme des acteurs de redevabilité ayant une responsabilité de contrôle du pouvoir. Les OSC ayant un rôle important dans la mise en œuvre des initiatives de lutte contre la corruption sont très peu nombreuses dans un pays où la corruption est « pandémique ». Cela s'explique en partie par la domination de la logique de coopération humanitaire, mais aussi par la politisation de certaines OSC, la logique de marché à laquelle répondent d'autres, par un manque de capacité à jouer leur rôle de contrôle social et de contre-pouvoir¹⁴.

Fourniture de services

Comme nous l'avons déjà indiqué, les OSC jouent principalement un rôle de prestataire de services dans le but de soutenir les interventions humanitaires menées par les PTF en réponse aux crises politiques à répétition depuis plus de 10 ans, d'où une prolifération des OSC prestataires de services.

La prestation de services se fait par le biais d'OSC, d'OB de niveau 1, d'ONG de niveau 2, ou de plate-formes et de fédérations d'ONG de niveau 3, ainsi que par des ONGI. Les OSC et PTF sont associés par le biais de contrats de sous-traitance.

Les organisations les plus actives se trouvent dans les secteurs sociaux traditionnels comme la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la défense des droits des femmes et des enfants. Les OSC, en particulier les ONG, se sont ancrées sur le territoire à travers leurs activités de prestation de service, remarquées pendant la période de crise, alors que tous les acteurs publics étaient absents. La crise post-électorale de 2010 a renforcé ce rôle. Les autorités leur ont octroyé des fonds pour gérer les déplacés et combler l'absence de l'État dans les zones de conflits visant à promouvoir la stabilité du pays pour sortir de la crise.

Croissance inclusive et durable

La SC est formée d'une multitude d'organisations religieuses, de communautés, de syndicats, d'associations professionnelles, de mouvements en faveur des femmes, des droits de l'homme, et des enfants. Ces organisations principalement de 1er niveau, poursuivent des

Met opmerkingen [G2]: Suivre le template de la CE.

Met opmerkingen [AD3]: je ne comprends pas le rapport du titre avec le §

Met opmerkingen [G4]: Template CE, Voir note de guidance, Communication 2012 et la Agenda for change.

14 Commission Européenne (2012) "Mise à jour mapping de la Société Civile Suite à la crise Post-électorale en D'Ivoire, Rapport

objectifs de développement mais la longue période de crise et de conflit les a conduit à agir comme des ONG en destinant leurs fonds à la gestion de l'urgence et non à des projets de développement et de gouvernance.

La cartographie 2012 informe de l'émergence 'de nouvelles OSC à Abidjan et dans les régions' après la crise, principalement des organisations communautaires de base travaillant dans le domaine de la cohésion sociale ou de la réconciliation nationale, clés pour la stabilité du pays et la paix, mais délaissés par la grande majorité des OSC jusqu'à présent.

Prévention des conflits, consolidation de la paix et construction de l'État

La SC Ivoirienne reste cependant un acteur clé jouant un rôle essentiel grandissant dans la sortie de la crise. La société civile est appelée à jouer un rôle majeur dans la reconstruction du pays et de l'identité nationale en accompagnant les autorités nationales dans leurs actions, et en se rapprochant des communautés et des populations les plus affectées par le conflit.

Passer du rôle de prestataire de service à celui d'acteur de développement et de gouvernance n'est pas aisément dans un contexte de SC politisée, comme celui de la Côte d'Ivoire. Dans un premier temps, les OSC doivent reconnaître leurs responsabilités historiques vis-à-vis de la société ivoirienne et mener ensuite une réflexion approfondie sur leur vision, mission et valeurs dans la société, et ainsi se repositionner comme un acteur incontournable de la construction de la paix et du développement. Certaines OSC ont déjà entamé ce processus de transition par le biais d'actions de plaidoyer pour le respect des droits des citoyens et de la promotion des espaces de dialogue interethnique.

Mais ces initiatives risquent de rester anecdotiques, sans une prise de conscience de la part des OSC de la nécessité d'un changement à la base, afin de surmonter les fractures ethno-régionales. Cette prise de conscience doit être le résultat d'un processus de réconciliation au sein de la société civile elle-même.

1.3 CAPACITÉS

Légitimité, crédibilité et gouvernance interne

La légitimité, la crédibilité et la gouvernance interne des OSC ivoiriennes sont en général très faibles. En 2008 et sur une initiative de la Convention de la société civile ivoirienne, la Charte de la Société Civil Ivoirienne a été adoptée par les Etats Généraux de la Société Civile Ivoirienne. Le but de ce document est promouvoir une société civile forte et crédible que peut aider à défendre l'intérêt collectif, en particulier les droits des plus faibles. La Charte a établi des codes et principes de gouvernance pour une gestion transparente des OSC.

Cependant, les études de cartographie 2010 et 2012 ont identifié qu'il existe des différents degrés de légitimité, crédibilité et gouvernance selon le type d'OSC et niveau géographique d'intervention.

Selon l'étude de gouvernance 2012 par la Banque Mondiale, un grand nombre de citoyens déclarent faire partie des OSC appartenant au 1er niveau et/ou aux organisations de base telles que les congrégations religieuses, les groupes et/ou mouvements religieux, les comités de développement villageois et les associations de femmes, les coopératives ou les associations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs, et d'artisans. Leurs actions et ressources économiques sont influencées et déterminées par leurs membres et leurs bénéficiaires et ces organisations sont souvent considérées comme étant les plus légitimes.

Les OSC du 2^e niveau, les ONG ivoiriennes en particulier, ont été fortement sollicitées par l'aide humanitaire pour le processus de reconstruction (centres de santé, écoles) et dans le soutien aux réfugiés, notamment dans l'Ouest du pays. Dans ce contexte, les ONG se sont retrouvées après la crise postélectorale de 2011 en compétition l'une contre l'autre sur les mêmes sites / projets. D'autre part, les OSC, pour répondre aux besoins de l'aide humanitaire d'urgence et à leur devoir de redevabilité envers les PTF via leur contrat de sous-traitance, ont mené de plus en plus de missions à court terme et ont privilégié la redevabilité envers les PTF plutôt que les bénéficiaires directs de l'urgence humanitaire. Les OSC de 2e niveau ont alors évolué vers un *mode opératoire* assez proche de celui d'un 'petit bureau d'étude' plutôt que celui d'une OSC, sans vision et mission claires, et complètement éloigné des citoyens¹⁵.

Les OSC de 1er et 2e niveau sont actives surtout dans l'intérieur du pays et dans les quartiers/zones où l'Etat n'a pas les moyens ou les capacités d'intervenir. Souvent c'est dans ces niveaux ou leur potentialités des OSC sont mieux exprimées (notamment en matière d'éducation, santé, sécurité) et/ou elles les organisations sont capables d'engager les citoyennes réellement de façon efficace pour résoudre des problèmes collectifs.

La situation des organisations faîtières de 3e et 4e niveau est plus complexe. Les organisations de 3e niveau travaillant dans un secteur concret, celui de la santé ou de l'éducation, sont nées dans les années 90 pour répondre au besoin endogène de s'organiser au niveau communautaire, et ont proliféré après la crise de 2002 sous l'impulsion des PTF. Ce sont des organisations ayant une mission de développement, avec à leur tête des leaders 'charismatiques et compétents'¹⁶. Même si on dénombre peu de membres, elles bénéficient d'une forte reconnaissance publique et de la part des PTF.

Les OSC de 4e niveau sont des organisations faîtières regroupant des OSC œuvrant dans les domaines de la gouvernance, des droits de l'homme et de l'enfant, des femmes et de la construction de la paix, mais aussi dans la provision de services. Ces OSC peu nombreuses, composées par des OSC de 1er et 2e niveau installées dans la capitale, occupent la sphère politique.

Cependant, la crise de 2010 a révélé que ces acteurs manquent encore d'indépendance et d'impartialité vis-à-vis de la classe politique, certains sont dénoncés comme des bras exécutifs des partis politiques. Leur crédibilité est donc questionnée, et leur capacité d'influencer les décisions politiques et le processus de réconciliation est très faible.

Gestion de programmes et de projets

Au niveau technique, le plus grand obstacle des OSC est le manque de ressources économiques, financières, techniques et matérielles, quelle que soit leur provenance. Cependant, leurs capacités de captation de fonds et de formulation de programmes varient en fonction du type d'OSC et sa situation géographique.

La plupart des ressources financières des organisations de 1er niveau proviennent des cotisations des membres de l'organisation (entre 70% et 80%), au demeurant insuffisantes pour mener des interventions à grand impact. En général, ces organisations ont du mal à accéder aux fonds des PTF et des ONGI, surtout celles décentralisées. Selon la cartographie 2010, 46% des

15 Commission Européenne (2010) "Etude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire", Rapport de mapping

16 Commission Européenne (2010) "Etude de faisabilité du programme d'appui à la société civile en Côte d'Ivoire", Rapport de mapping

OSC ont présenté des projets aux PTF, au niveau décentralisé ce pourcentage tombe autour de 15-20%. Leur capacité de captation des fonds extérieurs est donc très basse.

Quant aux ONGs et organisations faîtières, elles comptent sur l'appui des partenaires techniques et financiers pour obtenir des ressources financières. Il s'avère très difficile pour elles d'obtenir des financements dû à la forte concurrence des ONG nationales plus grandes ou internationales.

Plusieurs études ont révélé l'existence de carences en matériel, logistique et technique de toutes les organisations de la société civile ivoirienne, surtout après la crise de 2010. Pendant cette période, plusieurs OSC ont perdu leurs locaux, ont vu leur biens et équipements pillés et volés. D'autre part, beaucoup de responsables d'OSC de 3e et 4e niveau, reconnus comme leaders, ont été promus à des postes à haute responsabilité dans le nouveau gouvernement¹⁷.

Recherche et activités de plaidoyer

Les activités de recherche et de plaidoyer ne sont pas assez répandues. Les organisations faîtières implantées en majeur partie dans la capitale, mènent des activités de recherche principalement dans le domaine des droits de l'homme et de la construction de la paix, mais elles sont très peu actives dans le domaine du suivi des politiques publiques et de la bonne gouvernance. Par ailleurs, quelques organisations ont constaté que le gouvernement a tendance à ignorer leurs demandes.

La longue période de sortie de crise, l'approche et la pratique de l'humanitaire, le focus des PTF sur les aspects humanitaires et l'absence de programme de renforcement des capacités des OSC en tant qu'acteurs de développement ont affaibli la capacité de la société civile à innover et à identifier des solutions efficaces aux problèmes auxquels le pays se voit confronté.

Organisation, coordination et collaboration

En Côte d'Ivoire, un grand nombre d'organisations travaille pour assurer la coordination de l'action de la société civile. Les OSC de 3e niveau, nombreuses, ont pour but de coordonner l'action des acteurs exerçant dans les secteurs sociaux et de développement. La SC de 4e niveau, peu importante de par sa nature de regroupement, est composée de plate-formes et réseaux des réseaux. La coordination et la collaboration entre des OSC semble très faible et profondément affectée par la division politique. L'insuffisance de compétences professionnelles des leaders des OSC et le déficit de formation de la plupart des membres représentent un obstacle à l'épanouissement de cette catégorie d'acteurs. Ces faiblesses ont été mises en lumière pendant les élections de 2010, quand les OSC de 3e et 4e niveau ont été incapables de coordonner leurs actions pour faire face à la crise politique. Après la crise, la fracture sociale s'est aggravée et les problèmes de coordination et de coopération entre OSC ont persisté. Quelques OSC ont adopté des positions politiques, d'autres se sont disloquées, et dans certaines des conflits entre membres ont éclaté. En bref, l'impuissance à surmonter les différences sociales et culturelles et faire table rase du passé, illustrée par la division actuelle existante au sein des OSC faîtières autour de la réforme de la loi de la Commission Électorale, empêchent les OSC d'entreprendre des actions conjointes.

¹⁷ A titre d'exemple, Responsable CERAP est devenue ambassadeur de CI à l'UNESCO, le Président de LIDHO, organisation des droits de l'homme est l'actuel directeur pour la promotion des droits de l'homme.

En général, les OSC ont des difficultés pour créer des synergies avec d'autres acteurs, les autorités locales, les organisations économiques, les ONGI et/ou les médias. Selon la cartographie de 2010, les ONG internationales constituent le bailleur le plus important pour les OSC ivoiriennes appartenant au 2ème niveau de structuration et un bailleur fondamental pour celles du 3ème niveau.

Les relations entre les ONGI et les OSC nationales peuvent être considérées asymétriques. Ce sont des relations fondées sur la prestation de services, voire aussi de sous traite, dans lesquelles il n'y a pas la place pour l'accompagnement et le renforcement de capacités des organisations ivoiriennes. En effet, l'absence d'un véritable partenariat et d'accompagnement des organisations ivoiriennes, qui devrait caractériser les relations entre les ONGI et les OSC nationales, renforce ultérieurement la tendance de ces dernières à vivre non tant pour changer la réalité sociale du pays mais pour leur prestation de services à l'instar donc des modes opératoires propres aux bureaux d'études. Cependant, la cartographie de 2010 a identifié quelques ONG internationales qui sont en train de tracer des nouvelles formes de coopération qui ont déjà commencé à porter ses fruits de façon très prometteuse. Dans ce cas, l'effort de l'organisation vise le renforcement de ce qui existe déjà sur le plan des dynamiques associatives plutôt de créer des nouvelles modalités d'intervention et surtout de nouvelles structures.

§ sur CSCl?

§ sur collaboration des OSC avec autres acteurs non étatiques

2 ENGAGEMENT ACTUEL DE L'UE

2.1 DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

DIALOGUE DE L'UE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'engagement de l'UE en faveur de la société civile se traduit par son appui à ses acteurs, principalement à travers la formulation et la mise en œuvre de projets et programmes, des différents instruments (9ème et 10ème FED), y compris l'IEDDH. Les rencontres entre la Délégation de l'UE et les OSC sont régulières, car l'implication de la société civile dans les secteurs clés tels que les conflits fonciers, la justice, la sécurité et les droits de l'homme représente 17,6% des ressources communautaires (période 2003-2009).

L'élaboration des études de cartographie fonctionnelle des Acteurs Non Étatiques (ANE) 2010, 2012 et syndicats dans le Secteur du Transport 2013 ont été identifiés comme des opportunités pour enrichir les relations et l'engagement envers la société civile ainsi que pour définir des interventions qui répondent aux exigences du contexte. L'ensemble des cartographies présente une analyse technique et politique des OSC dans les secteurs d'intervention de l'UE, ce qui a permis une amélioration qualitative et quantitative de l'approche de la DUE envers la société civile.

La cartographie 2010 nous renseigne également sur les OSC intervenant au niveau local et national dans les secteurs d'intérêt de la Délégation de l'UE. L'identification de ces OSC a permis des rencontres et consultations au niveau sectoriel, dans le processus de formulation de l'appui budgétaire du 10eme FED et pour la programmation du 11eme FED. Dans le cadre de la définition de la stratégie concernant le programme thématique ANE-AL, IEDH et IFS, les échanges avec la société civile ont permis de préciser les domaines d'intervention ainsi que les actions potentielles.

Grâce à cette étude, la DUE s'est assurée également l'engagement d'un grand nombre d'OSC menant des missions différentes mais compétentes dans les secteurs en question. Des ONG et organisations faîtières ont participé à des ateliers dans le secteur de la santé, des syndicats à ceux du secteur des transports et aux plate-formes des OSC, y compris celles faisant partie du comité de suivi du DSRP, dans les consultations portant sur l'appui budgétaire. Dans le but d'assurer des consultations largement participatives et inclusives, la Délégation n'a pas hésité à utiliser le courrier électronique pour faciliter l'engagement des OSC avec peu de moyen ou situées en dehors d'Abidjan.

La cartographie 2012 donne des pistes clés permettant à la DUE de définir son positionnement stratégique dans les relations Etat-société civile en Côte d'Ivoire. L'étude a aussi apporté des informations permettant d'élaborer des recommandations pertinentes pour une réorientation efficace des programmes d'appui à la Société Civile de la DUE afin d'assurer un impact réel sur le processus de transition et de construction de la paix¹⁸.

2.2 DIALOGUE SUR LES POLITIQUES POUR CRÉER UN ENVIRONNEMENT PROPICE

¹⁸ Voir Mapping Société Civile 2012, 'éléments à prendre en compte pour le démarrage du Projet LIANE, page. 31.

La DUE a aussi développé des mécanismes de dialogue avec les OSC pour promouvoir un environnement propice. Des rencontres régulières sont organisées et animées par le Chef de Délégation, et souvent conjointement avec les ambassadeurs des États membres, autour de thématiques diverses telles que l'état des lieux de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE, des droits de l'homme, de la tenue des prochaines élections, en matière de sécurité, etc.

Un dialogue établi entre les organisations ivoiriennes des droits de l'homme dans un objectif de suivi de la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires, a conduit à la rédaction d'un rapport de la DUE. Il s'agit d'un cadre de concertation unique pour les défenseurs de droits de l'homme, leur donnant la possibilité de se retrouver autour de la même table et de discuter de sujets sensibles. La DUE a joué plusieurs fois un rôle déterminant de médiateur politique autour de ces questions.

Quant à l'utilisation des instruments financiers ayant pour but de promouvoir des conditions favorables à la participation de la SC, la DUE appuie le travail commencé par la CERAP en améliorant le cadre d'intervention en faveur des OSC pour qu'il s'adapte aux réalités d'aujourd'hui (renforcement des capacités techniques et opérationnelles, amélioration de la gouvernance des OSC, actions pour garantir la sécurité des citoyens, le respect des droits de l'homme et lutter contre la violence basée sur le genre) à travers le 10ème FED – Programme LIANE. Dans le cadre des interventions du programme thématique ANE-AL, IEDH et IFS, la DEU a donné de priorités aux actions d'appui au dialogue sur la réconciliation nationale, la prévention de conflits et le dialogue dans le secteur de la justice et sécurité.

2.3 INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'organisation des consultations au niveau national et sectoriel indique la volonté d'intégration de la SC dans tous les secteurs d'intérêt de la DUE en Côte d'Ivoire. Plusieurs cartographies de la SC ont permis à la DUE d'identifier les acteurs opérationnels dans les secteurs d'intervention, et aussi de mieux comprendre les enjeux entre le gouvernement et les OSC dans les secteurs en question ainsi que les forces et faiblesses au sein des OSC. Le premier pas des OSC vers la transversalité dans le cadre de leur coopération avec la DUE a été d'organiser des consultations sectorielles entre OSC travaillant chacune dans un secteur d'intérêt différent, afin de préciser l'analyse des secteurs et identifier les premiers secteurs de concentration dans le cadre du 11eme FED.

Dans le cas de la coopération française, l'intégration des OSC dans les secteurs d'intervention se fait par le biais du Contrat Désendettement Développement (C2D) dans secteurs de l'éducation, santé, emploi, justice et environnement. Cette intégration au niveau sectoriel s'est matérialisée par la mise en place des diapositives concrètes ayant pour objet de soutenir les OSC à jouer leur rôle de fournisseurs de services et de plaidoyer.

2.4 COORDINATION

Dans le cadre de coordination des actions de partenariat dans le domaine de la gouvernance, il existe un sous-groupe de bailleurs actifs dans l'appui à la société civile ivoirienne. Ce groupe est composé de la DUE, de la France, de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la Banque Mondiale et du PNUD. Depuis 2011, ce groupe est animé par la DUE et des passerelles, synergies et co-financements sont discutés lors ces rencontres.

Le programme LIANE et le Fonds Social de Développement français (FSD) ont en commun leur appui au renforcement des organisations communautaires. Une coordination

étroite LIANE-FDS destinée aux ONG ivoiriennes a alors été mise en place promouvant une participation régulière et bilatérale aux comités de suivi et de sélection des projets.

L'Ambassade de France et l'Agence française de Développement (AFD) en Côte d'Ivoire mettent à disposition de la société civile deux outils d'appui. Le premier est le dispositif du Fonds Social de Développement (FSD) qui a pour but promouvoir le développement social au travers de microprojets dans les domaines de lutte contre la pauvreté, renforcement des capacités des OSC, promotion de la cohésion sociale et des droits de l'Homme. Ce dispositif devrait être remplacé par une enveloppe financière destinée au Fonds d'Appui aux Société Civiles du Sud qui a pour but le financement de microprojets d'OSC ivoiriennes pour le renforcement des capacités des OSC, en particulier, dans le domaine du plaidoyer et des droits de l'homme. Le deuxième dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat Désendettement Développement (CD2) entre la France et la Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, la participation des OSC a été intégrée dans chaque secteur d'interventions ciblés par la coopération française. En effet, il a été prévu des contrats avec des ONGs locales et internationales pour la reconstruction des écoles, réhabilitation des centres de santé et des subventions micro-projets pour des actions de promotion de l'emploi, des droits de l'homme et environnement. Un Comité d'Orientation et de Suivi du Contrat Désendettement Développement a été mis en place en coopération avec le gouvernement pour la mise en œuvre du C2D. La SC y est représentée par la CSC. Cependant, on a noté que la sélection d'un seul interlocuteur de la SC freine la participation de plusieurs OSC à cet important processus.

L'Ambassade de l'Allemagne a un programme d'appui aux micro-projets pour soutenir la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Les Ambassades de Grande-Bretagne et d'Italie n'ont pas de programmes d'appui aux OSC, même si elles ont établi un dialogue politique avec les principales organisations de la société civile.

2.5 ENSEIGNEMENTS TIRÉS

En conclusion, à l'heure actuelle, les OSC en Côte d'Ivoire se trouvent dans une situation complexe. Toutefois, elles ont d'opportunités de jouer leur rôle dans un moment socio-politique crucial pour le pays, notamment en vue des élections présidentielles de 2015. L'UE tire plusieurs leçons de son appui à la SC de Côte d'Ivoire, mais dans le cadre de l'élaboration de la présente feuille de route nous en retiendrons deux :

Les défis du principe 'Ne pas nuire' dans un contexte de fragilité

Les EM de l'UE sont soumis à l'obligation du principe de 'ne nuisent pas'. En Côte d'Ivoire, où le pays traverse une longue période de crise et où la SC et les OSC souffrent de clivages transversaux (cross-cutting cleavages), il devient très difficile de prendre des décisions sur les actions à mener et prévoir les impacts de celles-ci sur la SC.

Dans le cadre de l'aide humanitaire, les effets négatifs sont la conséquence d'une interaction de dynamiques locales et internationales difficiles à gérer. Les interventions ont été pensées pour être menées sur le court terme, mais les crises successives les ont transformées en interventions de longue durée.

Les programmes SC deviennent aussi difficiles à mettre en œuvre. Dans un contexte politisé, l'allocation des subventions par le biais d'appels à propositions devient difficile à mettre en place. Les OSC et les partis politiques sont très proches, et identifier les OSC 'indépendantes' ou 'moins politisées' est une tâche très difficile. Ainsi, il n'est pas surprenant

que les objectifs fixés (ex. de cohésion sociale), ne soient pas atteints car ils entraîneraient des tensions entre OSC ou au sein même de celles-ci.

Finalement, la fragmentation des OSC dans un environnement assez politisé n'aide pas les PTF à se positionner de manière stratégique, ni à cibler les organisations pouvant être de vrais acteurs de changement.

Cohérence et complémentarité des instruments

La DUE par le biais d'instruments financiers thématiques, géographiques soutient une grande variété de projets de la SC. Cependant, les lignes directrices des demandes de subventions sont trop générales et se recoupent avec les critères d'appel à proposition, d'une ligne thématique et l'autre. Par exemple, les priorités de l'appel ANE 2012 sont celles de plaidoyer et de recevabilité, et autour dialogue social menées par la société civile, mais l'appel s'adresse aussi aux projets d'insertion professionnelle des jeunes et inclut également des objectifs couverts par d'autres instruments comme l'IEDHH.

On peut observer par ailleurs que les lignes thématiques n'ont pas servi de levier, ni renforcé les actions menées dans d'autres secteurs d'intervention de l'UE. Il serait utile de créer des synergies entre les différentes lignes thématiques et instruments thématiques dans les différents secteurs d'intervention de l'UE pour mieux exploiter l'aide totale disponible. Dans l'appel ANE 2012, il y a une volonté d'établir des synergies avec d'autres programmes de la DUE comme ceux de la formation professionnelle ou du secteur foncier, et comme le projet LIANE avec des autres secteurs. Cependant, les objectifs restent trop généraux et les priorités sont suffisamment définies pour déclencher des effets de levier dans d'autres secteurs d'intervention de la DUE et construire des synergies entre les différents instruments financiers, et entre instruments financiers et 'non financiers' (comme le dialogue) dans le but de renforcer l'efficacité de l'aide.

3 PRIORITÉS

PRIORITÉ 1

Faciliter l'amélioration du cadre légal, juridique et institutionnel de l'Etat relatif à l'existence et aux activités des Organisations de la Société civile

Indicateurs:

- Des analyses des lacunes juridiques et institutionnelles de la loi régissant la vie associative du pays sont produites et utilisées dans le dialogue politique.
- La diminution de cas de leaders d'OSC inquiétés dans le cadre de leurs activités.
- L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour rendre le processus budgétaire et de définition des politiques publiques plus transparents.

PRIORITÉ 2

Promouvoir le dialogue entre la société civile, l'Etat et les institutions de coopération internationale

Indicateurs:

- Les études d'analyse de la gouvernance dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et assainissement et foncier sont rédigées et utilisées par l'engagement des OSC dans les secteurs ciblés
- L'existence de cadres de concertation tripartite au niveau sectoriel et/ou local dans les secteurs d'intervention de la DUE : Energie, Foncier et réforme de l'Etat.
- Nombre de réunions des bailleurs de fonds (sub-groupe coordination d'appui aux OSC)
- L'Existence d'un Protocole d'Accord pour l'établissement d'un Dialogue Structuré entre les bailleurs de fonds et les OSC et mise en place

PRIORITÉ 3

Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des OSC comme acteurs de développement et de contrôle citoyen

Indicateurs :

- L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations de la Société Civile (ex : LIANE)
- L'existence de systèmes internes de gestion de financement, de codes/normes/procédures liées à la gouvernance interne et des mécanismes d'information et de transparence dans chaque OSC qui leur permettent de rendre compte
- Le nombre de formations en matière de formulation du budget national et les finances publiques budgétaire, ciblant les OSC et leaders d'opinion (journalistes, leaders de communautés ou d'organisations de base, mouvements, ONG) (minimum 10 par année)
- Le nombre de cas de corruption concernant les OSC portés devant la justice et sanctionnés est diminué.

4 ACTIONS

Tableaux récapitulatifs des actions à entreprendre

Priorité 1
Faciliter l'amélioration du cadre légal, juridique et institutionnel de l'Etat relatif à l'existence et aux activités des Organisations de la Société civile
Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> - Des analyses des lacunes juridiques et institutionnelles de la loi régissant la vie associative du pays sont produites et utilisées dans le dialogue politique. - La diminution de cas de leaders d'OSC inquiétés dans le cadre de leurs activités. - L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour rendre le processus budgétaire et politique publique plus transparentes.
Actions:
A. Analyse: études, cartographies et recherches
<ul style="list-style-type: none"> - Appui à des analyses des lacunes juridiques et institutionnelles de la loi régissant la vie associative du Pays, la loi sur le droits de l'homme et d'accès à l'information, liberté d'expressions et association, loi de lutte contre la corruption au regard des conventions internationales. - Appui aux études et recherches des OSC pour la réconciliation entre la population et les pouvoirs publiques (police, accès à la justice)
Responsable: DUE
B. Dialogue politique, consultations et facilitation
<i>Sur la base des résultats de l'analyse des vides légaux et institutionnels des lois relatifs aux Conventions Internationales :</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour l'amélioration du cadre juridique et institutionnel : loi régissant les OSC, loi de protection des Droits de l'homme, loi d'accès à l'information, loi de lutte contre la corruption. - Appui aux initiatives de débat public, recherche, création de l'opinion publique, de sensibilisation de l'impact des vides juridiques sur les citoyens et l'exercice de la citoyenneté.
Responsable : DUE
C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration (?)
<ul style="list-style-type: none"> - Financement des initiatives de débat public, création de l'opinion publique, de sensibilisation sur les impacts des vides légal des lois sur les citoyennes et l'exercice de la citoyenneté : Ligne thématique ANE-AL/OSC-AL/ Ligne Thématische Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH), IFS : Approche projet et/ou autres à définir : Approche projet et/ou autres à définir (DUE) - Financement des analyses des lacunes juridiques et institutionnelles : 11eme FED/ Ligne Thématische (IEDDH)

Met opmerkingen [G5]: Voir Template Feuille de Route.

- Appui opérationnel pour rendre les processus budgétaire et de définition des politiques publiques plus transparents : Appui budgétaire (Reforme de l'Etat) - conditions d'éligibilité pour l'appui budgétaire et/ou conditions de déboursement.
- Assistance technique : renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour rendre le processus budgétaire et politique publique plus transparentes

Priorité 2

Promouvoir le dialogue entre la société civile, l'Etat et les Institutions de coopération internationale

Indicateur(s)

- Les études d'analyse de la gouvernance dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et assainissement et foncier sont rédigées et utilisés par l'engagement des OSC dans les secteurs ciblés
- L'existence des cadres de concertation au niveau sectoriel et/ou local dans les secteurs d'intervention de la DUE : Energie, Foncier et réforme de l'Etat.
- Nombre de réunions des bailleurs de fonds (sub-groupe coordination d'appui aux OSC)
- L'Existence d'un Protocole d'Accord pour l'établissement d'un Dialogue Structuré entre les bailleurs de fonds et les OSC et mise en place

Actions:

A. Analyse: études, cartographies et recherches

- Etude analyse de la gouvernance dans le secteur de l'Energie.
- Etude analyse de la gouvernance dans le secteur de l'Eau et Assainissement
- Etude analyse de la gouvernance dans le secteur foncier.
- Rédiger un Protocole d'Accord pour l'établissement d'un dialogue structuré entre l'UE et les OSC au niveau général ou sectoriel.

Responsable : DUE

B. Dialogue politique, consultations et facilitation

- Faciliter la création des cadres de concertation dans les secteurs d'intervention de l'UE à travers de l'appui budgétaire.
- Organisation des réunions du groupe de bailleurs de fonds impliqués dans l'appui à la société civile (Sub-Groupe de coordination appui à la SC)
- Établissement d'un comité de pilotage par la DUE et les EM pour la mise en œuvre et suivi de la Feuille de Route.
- Organisation d'une consultation pour l'approbation d'un Protocole d' Accord qui établit un dialogue structuré entre l'UE et les OSC et.
- Assurer la participation et représentation des OSC dans le Comité d'Orientation et de Suivi du Contrat Désendettement Développement (FR)

<p>C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui financier aux initiatives de mise en réseau et de structuration des stratégies des OSC (FR) - Assistance technique aux Ministères en charge de la reconnaissance juridique et de participation des OSC:11eme FED - C2D projet éducation (FR) - C2D projet santé (projet de réforme du système de santé (FR)) - C2D projet emploie (FR) - C2D justice (FR) - C2D environnement (FR) 		<p>Met opmerkingen [G6]: A compléter/vérifier par les EM</p>
<p>Priorité 3</p>		
<p>Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des OSC comme acteurs de développement et de contrôle citoyen</p>		
<p>Indicateur(s)</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations de la Société Civile (ex : LIANE) - L'existence de systèmes internes de gestion de financement, de codes/normes/procédures liées à la gouvernance interne et des mécanismes d'information et de transparence dans chaque OSC qui leur permettent de rendre compte - Le nombre de formations en matière budgétaire, ciblant les OSC et leaders d'opinion (journalistes, leaders de communautés ou d'organisations de base, mouvements, ONG) (minimum 10 par année) - Le nombre de cas de corruption concernant les OSC portés devant la justice et sanctionnés est diminué. 		
<p>Actions:</p>		
<p>A. Analyse: études, cartographies et recherches</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Etude de capitalisation des expériences réussies, meilleures pratiques et enseignements tirés de l'appui de l'UE aux OSC en d'Ivoire. - Mise en œuvre d'un dispositif de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des OSC (LIANE/FR). 		
<p>B. Dialogue politique, consultations et facilitation</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des OSC sur l'importance de la gouvernance interne des OSC et de rendre transparente. - Consultation pour l'Etude de Capitalisation 		

C. Financement: appui opérationnel y compris à l'intégration

- Transversalité de l'amélioration de la gouvernance interne des OSC à travers de l'intégration des demandes d'actions liées à l'amélioration de la gouvernance interne et/ou liées à l'adoption de la Charte de la Convention de la Société Civile Ivoirienne dans tous les appels à proposition pour les OSC.
- Appui technique au renforcement institutionnel et organisationnel des OSC locales (DUE) : Programme LIANE (10^e FED) - Approche projet et/ou autres à définir (DUE)
- Appui technique ou financière au renforcement institutionnel et organisationnel des OSC locales pour des projets d'accès aux services sociaux (FR) : FSD (2014) / FASCS (2015) - Approche projet et/ou autres à définir (DUE)
- Appui technique ou financière au renforcement de capacités techniques, liées au secteur, de plaidoyer, de recherche, de dialogue, et de suivi de politiques publiques sectoriels en autres matières liées aux secteurs d'intervention de la DUE (énergie, environnement, foncier, eau et assainissement, transparence budgétaire): 11^e FED / Lignes thématiques : OSC Environnement/GCCA - Approche projet et/ou autres à définir (DUE)
- Soutien aux projets pour promouvoir la coopération entre les médias et la société civile Ligne Thématique Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) - Approche projet et/ou autres à définir (DUE)
- Fonds Social de Développement (FR)
- Fonds d'Appui aux Sociétés Civiles du Sud (FR)
- Appui Financières aux micro-projets de développement rural (AL)

Met opmerkingen [G7]: (? A considérer dans les secteurs de l'eau et assainissement, énergie, foncier/agriculture vivier)

ANNEX I: Matrice de résultats et critères de performance

5 TABLEAU DE BORD

Pays: Côte d'Ivoire		
Processus		
Domaine	Indicateur	Réalisation
Participation des Etats membres à l'élaboration de la feuille de route	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à l'élaboration de la feuille de route	Septembre 2014
Consultation de la société civile locale	La feuille de route a été élaborée sur la base de consultations d'une vaste gamme d'OSC locales en respectant le principe de l'accès à l'information, moyennant préavis suffisant et des dispositions claires pour le retour d'information et le suivi.	Septembre 2014
Consultation de PTF	Les Etats membres présents dans le pays ont été consultés	Septembre 2014
Actions conjointes	Les Etats membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	Septembre 2014
Résultat: Une version brouillon de la feuille de route		
Priorité	Indicateur	Réalisation
Présentation et discussion de la version préliminaire de la feuille de route aux états membres	L'organisation d'une réunion entre la DUE et les états membres pour discuter et compléter la Feuille de Route	Novembre 2014
Finalisation de la feuille de route et signature de la DUE et des EM	L'existence d'une feuille de route signée par les EM	Fin Novembre 2014
Résultat: La feuille de route est adoptée par l'UE		
Actions conjointes	Les états membres présents dans le pays participent activement à la mise en œuvre des priorités de la feuille de route	Décembre 2014 – Décembre 2015
Actions conjointes	L'organisation d'une réunion	Décembre 2014 – Décembre

	semestrielle entre la DUE et les états membres pour suivre la mise en œuvre de la feuille de route	2015
--	--	------

ANNEX I: Matrice de résultats et critères de performance

Priorité 1 : Faciliter l'amélioration du cadre légal, juridique et institutionnel de l'Etat relatif à l'existence et aux activités des Organisations de la Société civile			
Indicateurs	Point de Reference (2014)	Ciblés (2017)	Moyens de vérification
Des analyses des lacunes juridiques et institutionnelles de la loi régissant la vie associative du pays sont produites et utilisées dans le dialogue politique.	Les lacunes juridiques et institutionnelles de la loi ne sont pas connues	Les analyses sont produites et utilisées dans le dialogue politique vers la fin 2015	Les Documente(s) produits ; pour les études
La diminution de cas de leaders d'OSC inquiétés dans le cadre de leurs activités.	# leaders sont inquiétés (A définir)	Les leaders s'exprime en liberté sans peur a être inquiétés	Rapports des OSC et media ; Rapport CIVICUS ; rapports Rights Watch/International A Rapports; Rapports des EM
L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour rendre le processus budgétaire et politique publique plus transparentes.	Manque de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement pour rendre le processus budgétaire et politique publique plus transparentes.	# (e.g. renforcement du PFM, TA pour l'amélioration, élaboration des politiques publiques, planification etc.) de dispositifs en place	Rapports des EM ; Rapports de l'UE
Priorité 2 : Promouvoir le dialogue entre la société civile, l'Etat et les Institutions de coopération internationale			
Indicateurs	Point de Reference (2014)	Ciblés (2017)	Moyens de vérification
Les études d'analyse de la gouvernance dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et assainissement et foncier sont rédigées et utilisées par l'engagement des OSC dans les secteurs cibles	Manque d'études d'analyse de la gouvernance dans les secteurs cibles par l'UE	minimum dans 2 secteurs	Les documents 'Etudes d'analyse de la gouvernance' dans les secteurs cibles.
L'existence des cadres de concertation au niveau sectoriel et/ou local dans les secteurs d'intervention de la DUE : Energie, Foncier et réforme de l'Etat.	Les OSC ne participent pas dans les Cadres de concertation au niveau sectoriel et/ou local	Représentation des OSC dans minimum 2 Cadres de concertation	Minutes des réunions ; document à l'établissement de Cadres de Concertation.
Nombre de réunions des bailleurs de fonds (sub-groupe coordination d'appui aux OSC)	Manque de régularité en l'organisation de réunions du sub-groupe OSC	4 réunions par année	Minutes des réunions; bilan des réunions.
L'Existence d'un Protocole d'Accord pour l'établissement d'un Dialogue Structuré entre les	Inexistance d'un document qui établisse formellement un groupe de coordination	L'existence d'un dialogue structuré entre l'UE et les OSC, sous la forme de consultations	Minutes/bilan du dialogue structuré

bailleurs de fonds et les OSC et mise en place		représentatives et régulières (2 par année)	
Priorité 3: Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des OSC comme acteurs de développement et de contrôle citoyen			
Indicateurs	Point de Reference (2014)	Ciblés (2017)	Moyens de vérification
L'existence de dispositifs de renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des Organisations de la Société Civile (ex : LIANE)	2 [(LIANE et FSD ?) Dispositifs de renforcement de capacités	4 dispositifs/ actions de renforcement de capacités (techniques - requis par les secteurs-, de plaidoyer, de dialogue ; de gestion) mise en place	Rapports d'activité du Programme LIANE ; Rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), Rapports des EM
L'existence de systèmes internes de gestion de financement, de codes/normes/procédures liées à la gouvernance interne et des mécanismes d'information et de transparence dans chaque OSC qui leur permettent de rendre compte	Manque de systèmes de gestion de financement, des codes/normes de gouvernance interne et mécanismes d'information et de transparence dans chaque OSC qui leur permettent de rendre compte	80% des OSC financés par l'UE dans le cadre des nouvelles projets/appels à proposition ont mis en place ou renforcer leur systèmes de gestion de financement, des codes/normes de gouvernance interne	Rapports d'activité du Programme LIANE; Rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), Rapports des EM
Le nombre de formations en matière budgétaire, ciblant les OSC et leaders d'opinion (journalistes, leaders de communautés ou d'organisations de base, mouvements, ONG) (minimum 10 par année)	Les formations en matière budgétaire, ciblant les OSC et leaders d'opinion ne sont pas suffisantes.	10 Formations par an	Rapports d'activité du Programme LIANE; Rapports d'activité des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), Rapports des EM
Le nombre de cas de corruption concernant les OSC portés devant la justice et sanctionnés est diminué.	# cas de corruption par an entre les OSC financés par l'EU	Des cas de corruption au sein des OSC financés par l'UE n'ont pas été rapportés.	Rapports d'activités des OSC bénéficiaires du financement de l'UE (OSC-AL, IEDDH, autres lignes thématiques), Rapports des EM ; Rapports des OSC locales

Met opmerkingen [G10]: A verifier par la Delegation

Met opmerkingen [G11]: A verifier par la Delegation